

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 148 (2003)  
**Heft:** 3

**Vereinsnachrichten:** Défense : Société vaudoise des officiers

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » : Capitaine Alain Freise  
Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

Commémoration du 24 janvier 1798

## Allocution du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud<sup>1</sup>

A l'autre bout de la Suisse, le Forum de Davos nous donnera ce week-end un avant-goût de ce qui nous attend en juin avec le sommet du G8 à Evian. Cet événement, que les autorités suisses, faut-il le rappeler, n'ont pas initié, représentera un défi sécuritaire d'une ampleur extraordinaire auquel l'armée sera, heureusement, largement associée. D'avance, le responsable cantonal de la sécurité que je suis remercie toutes celles et ceux qui contribueront, dans leurs fonctions militaires, à maîtriser les périls liés à une telle manifestation.

Les citoyens suisses, qui pourraient être amenés à voter sur la réforme « Armée XXI » (un référendum a été lancé), prendront peut-être conscience à cette occasion de l'importance des services rendus à la patrie par l'armée, au moins d'un échantillon de la large palette des missions dévolues à cette armée.

Cette année, le 24 janvier et le 14 avril seront des jours particuliers. Il n'est certainement

pas inutile de faire un petit rappel historique. Le 24 janvier 1798 était proclamée l'indépendance du Pays vaudois, qui se libérait alors du joug bernois, alors que, dans quelques mois, nous célébrerons le 14 avril 1803, jour de la première séance du Grand Conseil du Canton de Vaud issu de l'Acte de Médiation. 24 janvier 1798, 14 avril 1803...

Que se passait-il le 24 janvier 1803, il y a deux cents ans exactement ? Ce jour-là, un projet de Constitution helvétique était remis par la France napoléonienne aux 47 représentants suisses de la Consulta, projet qui allait se concrétiser quelques semaines plus tard avec l'Acte de Médiation.

- Les Vaudois ont-ils été fins stratèges, opportunistes ou juste chanceux au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque marquant l'indépendance du canton, puis son entrée dans la Confédération ?
- Ont-ils été pro-actifs en « manigançant » intelligemment ?

- Ont-ils simplement tiré le meilleur parti du contexte suisse et européen ?
- Ont-ils été de simples spectateurs ballottés au gré des événements précédant de l'Acte de médiation ?

La réponse n'est pas simple. Il en irait d'ailleurs de même si nous posions aujourd'hui les mêmes questions à propos de l'époque actuelle. Qui peut dire, pour prendre le seul exemple du secret bancaire, si la solution retenue récemment par l'Union européenne résulte de la fermeté de la Suisse ou si celle-ci a simplement profité d'une conjonction d'intérêts en différents endroits de l'Europe ? Alors les Vaudois étaient-ils maîtres de leur destin ou fétus de paille poussés par le vent ?

Il n'est pas anodin de se rappeler que l'indépendance de la Suisse, alors coincée entre une France aux ambitions impérialistes et l'Empire autrichien, a été réglée par ces deux seules puissantes lors du traité de Léningrad (1801). Plus tard, c'est le tsar Alexandre I<sup>er</sup> qui a pro-

<sup>1</sup> Allocution prononcée à la Société vaudoise des officiers, le 24 janvier 2003 à Lausanne.

tégé l'intégrité du Canton de Vaud (1814).

Quant aux Vaudois, tout à leur lutte contre la domination bernoise, ils se jettent sans trop se faire prier dans les bras des Français, mais n'embrasseront jamais passionnément leurs idées révolutionnaires.

Avec les troupes françaises stationnant dans le canton, comme dans le reste de la Suisse, le libérateur est aussi un occupant ! Dans le domaine militaire, cette situation ambiguë n'est pas sans poser des problèmes. Il s'agit de répondre aux exigences de la France en lui fournissant les troupes et le matériel exigés, sans se découvrir dangereusement, au cas où des velléités bernoises se manifesteront.

Dans ces conditions pour le moins ambiguës, on peut se demander si cette façon de tirer le meilleur parti d'une situation délicate constitue une spécialité des Vaudois... Bien qu'ils n'aient fait leur révolution que du bout des lèvres, ce sont eux qui se révèlent, au final, les grands bénéficiaires de l'influence française sur la Suisse !

Pour autant l'influence de ceux qu'on a nommé les «Pères de la patrie» (Monod, Muret, Pidou) n'en a pas été marginale. A une époque où les idées et leurs champions sont assez instables, les «Pères de la patrie» ont la sagesse d'éviter les excès sanglants. Ils ne font pas des martyrs des tenants des courants contraires, qu'ils soient pro-bernois, *bourla-pey* ou autres. Au contraire on leur propose parfois l'amnistie, parfois des postes importants (sous-préfets, chancelier)... Plus sérieusement, la leçon de Davel avait sans doute marqué les mémoires...

Ce refus d'exclure et de berner les minorités, le choix d'un opportunitisme de bon aloi plutôt que d'un volontarisme forcené sont autant de traits que notre canton a certainement conservés. Mais cette forme de sagesse nous est aussi souvent reprochée, certains y voyant un manque de clarté ou de courage.

Pour en revenir à notre époque, le Conseil d'Etat présentera dans peu de temps son programme de législature. Lui aussi tentera le difficile exercice qui consiste à tirer le meilleur parti d'une situation difficile, sans exclure des pans de population mais sans s'emballer non plus... En quelque sorte le mariage du cœur et de la raison !

J'ignore si la population vaudoise et la classe politique de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle ont, comme celle du début du XIX<sup>e</sup>, cheminé assez longtemps sur des routes cahoteuses pour se rassembler et accueillir favorablement une solution, plutôt que de contempler les problèmes !

Si l'habile médiation napoléonienne a été si facilement adoptée, c'est que la période agitée précédente avait fini par lasser tout le monde. Au bout du compte, elle a représenté une longue préparation au

consensus qui marque encore d'une empreinte profonde notre culture politique.

Puisse le souvenir de cette époque nous rappeler que la «sagesse opportuniste» à la vaudoise nous a permis de gagner notre indépendance, d'être considéré d'égal à égal avec les autres cantons et de mettre un pied dans le modernisme...

En quelques années, nos prédecesseurs ont mis sur pied de nouvelles institutions, une armée, une police, une monnaie, etc. Ce bilan impressionnant devrait, du moins c'est mon vœu, inspirer le canton dès le 14 avril, date d'entrée en vigueur de notre toute nouvelle Constitution.

Après une décennie de difficultés financières et politiques, travaillons ensemble afin de retrouver cette place que nous avons chèrement acquise en même temps que cinq autres cantons. Retrouvons cette place qui est la nôtre dans la Confédération, et que d'autres cantons attendent que nous retrouvions.

Même si vous n'êtes pas, comme vos prédecesseurs, directement au service du Canton de Vaud, vous contribuez, vous aussi, par vos activités militaires, professionnelles et personnelles, au rayonnement du Canton et de la Patrie. Que cette année, historique à plusieurs titres, nous donne conscience de l'importance et l'honneur de poursuivre l'œuvre entamée par nos ancêtres.

J.-C. M.



Commémoration du 24 janvier 1798

## Allocution du brigadier Henri Monod, 24 janvier 2003, salle du Grand Conseil à Lausanne

Permettez-moi, à tout seigneur tout honneur, de débuter ce message en parlant de ces Vaudois que nous sommes.

Ce fameux Vaudois, avec toutes les merveilleuses qualités qui le caractérisent, est bâti pour donner, aider et apporter le meilleur de lui-même à autrui. Citons son sens de l'indépendance qu'il n'a plus besoin de prouver, en tout cas pas un jour comme aujourd'hui, tout comme son immense générosité et ce don de soi qui lui est propre. Ne pensez-vous pas qu'il faille une dose de générosité exceptionnelle pour offrir aussi longtemps l'hospitalité à nos compatriotes Bernois ?

Son art de laisser le temps au temps (il sait pertinemment que ce dernier travaille toujours dans un sens positif) et ce solide de bon sens qui lui permettent incontestablement de garder les pieds sur terre et la tête froide en toutes circonstances. Son sens inné des choses de la vie lui ayant, entre autres, permis de mener à bien une révolution en ne tirant principalement que des bouchons et en plantant des arbres et, pour être certain de ne jamais oublier la répartition des couleurs de son drapeau, il a même pensé à mettre le «blanc dans le verre»

Toutes ces magnifiques qualités seraient largement suffi-

santes pour nous pousser naturellement vers l'ouverture, vers le reste de la Suisse tout d'abord.

Cet esprit d'ouverture fait tellement défaut en ce moment que l'on a vraiment l'impression que nous ne voulons plus accepter notre complémentarité. Si nous pensons à toutes les mentalités, les éducations, les langues, les traditions, les mœurs et les qualités qu'il est possible de trouver en Suisse, n'y a-t-il pas le moyen de comprendre que nous avons tout à gagner de vivre en harmonie ? Les «guéguères» entre les diverses parties de la Suisse et le fait que certains de nos compatriotes se croient «uniques» ne sont pas nouvelles. Pour s'en persuader, il n'y a qu'à lire les textes d'Henri Monod dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Suisse*, écrites en 1815. Il y explique avoir été le témoin, entre autres lors de ses années passées à Zürich, d'hypocrisie, de ruse, d'insolence, de lâcheté, de corruption et de diverses autres passions. Si, en ce qui concerne certaines attitudes, l'histoire voulait bien, une fois, ne pas être un éternel recommencement, ce serait certainement profitable pour le Pays. En définitive, ne sommes-nous pas tous «uniques» ?

Quant à l'ouverture vers le monde, relevons, dans ce cadre principalement militaire, que

notre armée et les militaires romands en particulier, donc en bonne partie Vaudois, ont montré l'exemple dans la coopération et les contacts transfrontaliers, ce qui a eu un large écho positif.

Donc si notre Vaudois est en plus officier, il bénéficie d'un bagage encore plus vaste, puisque tous les officiers des forces armées du monde parlent la même langue et n'ont besoin que de quelques minutes pour se comprendre. Quel atout ! Il s'agit de l'utiliser, en étant persuadés que nous avons beaucoup à apporter mais probablement aussi à recevoir. Si nous voulons, et nous devons le faire, continuer à coopérer avec les forces armées étrangères, il s'agit de parler la partie de la langue militaire que, par la force des choses, nous ne maîtrisons que très partiellement, ayant eu la chance extraordinaire, pendant des générations, de ne pas être impliqués dans les conflits armés. Je veux parler ici principalement du Droit international des conflits armés et des règles d'engagement dont on sait combien elles sont délicates et compliquées. En tant qu'officiers suisses, faisons cet effort, et cela vaut en particulier pour les militaires professionnels.

Même si, pour un officier qui a une mission à exécuter, le

Droit international des conflits armés pourrait être comparable à l'effet que ressent celui qui marche avec un caillou dans sa chaussure, il s'agit d'apprendre à le faire sans trop se blesser, en se rappelant surtout qu'en fin de compte, le Droit international des conflits armés contribue grandement à sauver, aider et protéger des êtres humains qui n'ont pas demandé à être dans la situation où ils se trouvent. N'oublions pas que d'après certaines expertises, 80 à 90% des victimes des conflits armés internes modernes, seraient des civils.

Nous nous devons d'être de plus en plus persuadés que l'énergie employée à faire en sorte que des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, des malades souffrent le moins possible est une énergie bien dépensée, quelle qu'elle soit.

Permettez-moi à ce sujet de rappeler les paroles d'Antoine de Saint-Exupéry: « Un individu doit se sacrifier au sauvetage d'une collectivité mais il ne s'agit point ici d'une arithmétique imbécile. Il s'agit du respect de l'homme au travers de l'individu. »

Mais restons réaliste! L'homme nouveau, annoncé par certaines personnalités bien pensantes, n'est pas encore arrivé. Beaucoup s'en faut. Il restera

toujours le même et ses agissements seront dictés par son environnement et son éducation, au sens large du terme. Le Droit humanitaire a donc encore de beaux jours devant lui, surtout en ce qui concerne sa relation avec les forces armées et, probablement de plus en plus, avec les forces de sécurité, à condition, bien entendu, que l'on respecte les accords signés! Par ailleurs, l'instruction du Droit international des conflits armés est encore en général beaucoup trop lacunaire.

Comment influencer les partis concernés? Nous sommes confronté à une situation nouvelle. En plus des forces régulières, il y a un nombre croissant de mouvements indépendantistes, forces de sécurité, de police, formations paramilitaires et autres collectivités privées, criminelles ou légales, qui sont tous parfaitement convaincus qu'ils doivent se battre pour assurer un meilleur futur ou qui le font seulement en vue de leurs propres intérêts. Entrer en contact avec certains d'entre eux, c'est les reconnaître, donc leur donner une légitimité, ce qui complique singulièrement le problème.

Comment influencer leurs attitudes? La conduite des combattants est directement liée aux actions entreprises par leurs chefs. Il s'agit donc de

diffuser, d'instruire et d'entraîner, dans le cadre culturel, social et militaire approprié, et de faire accepter une certaine discipline à tous les niveaux mais principalement à celui des échelons supérieurs de la hiérarchie. Il faut donc avoir la volonté de se soumettre à certaines règles. A partir de là les responsables jouent un rôle décisif dans une instruction et un entraînement qui devraient tendre à être efficace.

Nous pouvons y contribuer par tous les moyens; il me semble qu'après deux cents ans d'appartenance à la Confédération, nous avons atteint l'âge idéal de la collaboration intelligente.

Madame la présidente, Messdames et Messieurs, s'il est vrai qu'il n'y a aucune raison de porter tous les péchés du monde sur nos épaules, il n'en est pas moins vrai que nous n'avons pas le droit d'oublier qu'il y a des gens plus malheureux que nous et que le risque est grand qu'il y en ait de plus en plus. Gardons-le en mémoire.

Vive la Liberté! Vive la Patrie! Vivent tous les citoyens de ce Pays et, surtout en ce jour de fête, ceux que l'on nomme les Vaudois, les vrais.

**H. M.**

# AGENDA SSO-SVO



## MARS 2003

### Groupement de Lausanne

**27.03.03:** Assemblée générale du Groupement de Lausanne. L'AG sera suivie d'une conférence par le col EMG Philippe Rebord sur le thème: «Le recrutement dans l'Armée XXI».

**Courant mai 2002:** sortie extra-muros en terre payernoise; visite du Musée de l'aviation. Pour tous renseignements: la présidente du groupement: maj Dominique Koepel, 021 652 88 58.

### Programme de la section cavaliers:

**Du 4 avril au 30 septembre:** par groupe et sous la conduite des chefs de classe, sortie de 2 heures, chaque soir, dans les bois du Jorat, sauf samedis et dimanches. Inscriptions directement au Manège du Chalet-à-Gobet, au 021 784 14 34

### Section tir

Lors de l'Assemblée générale du 17 janvier 2003, **le nouveau comité de la section de tir** a été élu, à savoir:

– président: maj Pierre Lang, Ch. de la Batelière 4 à Lausanne  
– membres: lt-col EMG Philip-

pe Masson, lt-col René Grisoni, maj Etienne Guggisberg, cap Guy Hurlimann, plt Michel Fardel et le lt Tobias Schneider.

### Groupement de Lausanne et de la Broye

**Jeudi 15.05.2003 à 17h00:** visite du Musée de l'Aviation à Payerne. Pour tous renseignements: la présidente du Groupement de Lausanne: maj Dominique Koepel, 021 652 88 58.

### Military Music Morges

#### Festival International de fanfares

**Jeudi 8 mai 2003 à 20 h 30:** concert de la *Landwehr* au théâtre de Beausobre à Morges.

**Vendredi 9 et samedi 10 mai 2003 à 20 h 30:** concerts-parade à la patinoire de Morges.

**Dimanche 11 mai 2003 à 14h00:** défilé-parade en ville de Morges (gratuit).

#### Prix:

Jeudi 8 et samedi 10 mai (billet combiné): Fr. 60.–  
Jeudi 8 mai: Fr. 30.–  
Vendredi 9 mai: Fr. 40.–  
Samedi 10 mai: Fr. 40.–  
Billets en vente auprès de Ticket Corner.

### Centre d'histoire et de prospective militaire

#### 1<sup>er</sup> semestre

**24.04.03 à 18 h 30:** Cours N° 2: Visite du Musée de la police criminelle au Mont-sur-Lausanne; avec la collaboration de l'inspecteur Jean-Jacques Wuillemin.

**15.05.03 à 18 h 30:** Cours N° 3: La pensée stratégique suisse: quelques pistes de recherche (cap Pierre Streit, adjoint au directeur scientifique du CHPM).

**14.06.03:** Cours N° 4: Visite des fortifications de Morat/ secteur Vully (avec la collaboration du br Jürg Keller).

Sauf avis contraire, les cours d'histoire et l'Assemblée générale ont lieu au Pavillon Ouest du Centre Général Guisan à Pully. Adresse électronique: chpm-pully@bluewin.ch